

LA FONDATION DU PATRIMOINE

STATUT

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est un organisme dynamique au carrefour du privé et du public. Habilitée conjointement par le Ministère de l'Economie et des Finances et par le Ministère de la Culture et de la Communication, elle accompagne concrètement les propriétaires privés et publics dans leur projet de restauration par des aides techniques et financières efficaces. Tous les projets de restauration susceptibles d'être soutenus par notre fondation sont étudiés en étroite concertation avec les services de l'Etat.

ORGANISATION

La Fondation du patrimoine dispose d'une organisation décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale, grâce à la présence de plus de 500 délégués et 60 salariés. Des délégués bénévoles départementaux sont au plus près des porteurs de projets.

MISSION

La Fondation du patrimoine a reçu pour mission initiale de sauvegarder et mettre en valeur les très nombreux édifices méconnus et donc menacés, bâtis au cours des siècles par les artisans de nos villes et de nos villages. Elle participe à la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité. Au vu des dernières prérogatives confiées par l'Etat, la Fondation du patrimoine assure une réelle mission d'intérêt public.

CONTACTS

Fondation du patrimoine de Franche Comté

Maison du Bâtiment - BP 1239

25 004 Besançon cedex

Tél : 03 81 47 95 14

franchecomte@fondation-patrimoine.org

www.franchecomte.fondation-patrimoine.org

Coordonnées du maître d'ouvrage

La commune d'Echenoz-La-Méline

2 rue de la Flandrière

70 000 Echenoz-La-Méline

Tél : 03 84 76 08 69

contact@echenozlameline.fr

www.echenoz-la-meline.fr

Ce dépliant a été imprimé grâce au concours de



FONDATION



DU
PATRIMOINE

SOUSCRIPTION

FAITES UN DON !



RESTAURATION DE LA TOITURE DE
LA NEF DE L'ÉGLISE SAINT MARTIN
D'ECHENOZ-LA-MELINE

HISTORIQUE

L'église d'Echenoz la Méline date de 1774, c'est la translation de l'église de Pont à Echenoz village et à Navenne.

En effet, l'église du village de Pont, qui faisait l'objet d'un pèlerinage d'importance régionale au Moyen Age tombait en ruines.

Ses pierres ont servi à la construction de l'église actuelle.

Elle est dédiée à Saint Martin de Tours.

Eglise des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, de très belles pièces classées y sont conservées, notamment un bras reliquaire

en argent plaqué sur âme de bois, la cloche-bronze de 1664, un groupe sculpté-bois polychrome de Sainte-Anne et de la Vierge, ainsi qu'une Vierge à l'Enfant statue bois polychrome dite Notre-Dame d'Echenoz, ces deux réalisations datant du XVI^{ème} siècle.

Elle abrite depuis 1976 un orgue construit à la manufacture de Rambervilliers, monument historique, un des plus remarquable de la région et justement mis en valeur par la bonne acoustique de l'église.



La Haute-Saône illustrée
Les Environs de Vesoul. - ECHENOZ-LA-MÉLINE. - Intérieur de l'Eglise
Rauchet, Fougerolles

LE PROJET

La loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat a donné aux communes la responsabilité d'assurer l'entretien et la rénovation des lieux de culte antérieurs à 1905 *(sauf les cathédrales, qui relèvent de la responsabilité de l'Etat)

Le rapport des architectes fait état de la restauration d'urgence de la toiture du chœur de l'édifice et sur les deux toitures latérales du clocher. Devant l'importance de la dépense, plusieurs tranches de travaux sont prévues.

Avec le concours de la Fondation du patrimoine, nous faisons appel à votre soutien financier pour la conservation de cet héritage architectural et culturel



Apportez votre soutien à cette restauration, et profitez d'une réduction d'impôt

Par exemple

Pour un particulier, un don de 100 € est une économie d'impôts de 66 €. (Au titre de l'Impôt de solidarité sur la fortune, un don de 100 € est une économie d'impôt de 75 €).

Pour une entreprise, un don de 500 € est une économie d'impôts de 300 €.

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour soutenir la restauration de l'église d'Echenoz-la-Méline, et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde patrimoine situé sur le territoire de la commune de Echenoz-La-Méline pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Le montant de mon don est de :euros
et je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

sur le revenu de solidarité sur la fortune sur les sociétés

Chèque à l'ordre de :

« Fondation du patrimoine - Eglise d'Echenoz-La-Méline ».

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable ou de l'Impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration de revenus (le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque).

Nom ou Société :

Adresse :

Tél : Mail :

Comment faire votre don ?

⇒ **PAR COURRIER** : Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à la Fondation du patrimoine de Franche Comté (voir coordonnées au dos).

⇒ **PAR INTERNET** : Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/29330



Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Franche Comté.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine situé sur le territoire de la commune de Echenoz-La-Méline, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine situé sur le territoire de la commune de Echenoz-La-Méline.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.

Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.